

**L'an deux mil onze, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, C. FOURNIER, L. MICHEL, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, X. GALMARD, S. HAMON, M. GOUGEON, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. GUIBERT à H. DELALANDE, G. TARDIF à G. THIBAudeau

Absents/excusés : J.N. MARTIN, V. PELTIER

Madame Cécile FOURNIER a été élue secrétaire.

### **2011-01, Locaposte, avenant n°1 au contrat de location :**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la réorganisation des services de la Poste, le logement du receveur n'est plus utilisé, ainsi que la salle de tri. Pour l'ensemble du bâtiment de la Poste, le bail en cours (prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007) s'élève à un montant de 15 575 €/an.

Locaposte propose à la commune de reprendre les locaux non utilisés. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, il a été convenu de porter le loyer à 11 000 €/an pour une surface utile de 147 m<sup>2</sup> (+ surface annexe de 52.86 m<sup>2</sup> correspondant au garage) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tout le document.

### **2011-02, Aménagement de sécurité aux abords des écoles et création du chemin de la rivière, avenant n°1 :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 9 juillet 2010, l'entreprise Eurovia a été retenue dans le cadre des travaux du chemin de la rivière pour un montant de 244 934.60 € ht (tranche conditionnelle) ; soit un total de 344 427.10 € ht avec l'aménagement de sécurité des abords des écoles.

Or, dans le cadre de ce chantier, il s'est avéré que le mur de soutènement prévu dans le marché n'était pas nécessaire (présence importante de roche sur la partie à retenir).

Il s'ensuit la présentation d'un avenant d'un montant de – 31 308.95 € ht. Le nouveau montant du marché s'élèverait à 313 118.15 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant négatif et autorise le maire à signer tous documents relatif à cette décision.

## **2011-03, Décision modificative n°2, budget eau :**

Suite à relevé des index plus tardif que les années passées :

Section fonctionnement :			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
Art 022 / chap 022	Dépenses imprévues	- 1 673.24	
Art 7097 / chap 014	RRR/ventes marchandises	+ 1 673.24	
	Total DM n°2	0.00	0.00
	Pour mémoire BP + DM antérieure	493 018.83	493 018.83
	Total section de fonctionnement	493 018.83	493 018.83

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

1 contre : Hubert de Quatrebarbes

## **2011-04, Décision modificative n°1, budget assainissement collectif :**

Il manque des crédits sur la ligne 6061 :

Section fonctionnement :			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
Art 022 / chap 022	Dépenses imprévues	- 317.83	
Art 6061 / chap 011	Fournitures non stockables	+ 317.83	
	Total DM n°1	0.00	0.00
	Pour mémoire BP	315 536.29	315 536.29
	Total section de fonctionnement	315 536.29	315 536.29

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

## **2011-05, Avenant au contrat Enfance Jeunesse :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de signer un avenant au contrat Enfance Jeunesse avec la CAF car nous avons assuré une semaine au bois de L'Huisserie fin août ainsi que trois jours au Château des Mômes avant la rentrée scolaire 2009/2010. Or, l'année précédente, nous avons assuré que quelques jours avant la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer tous documents relatif à cette décision.

## **2011-06, Débat d'orientation budgétaire :**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le document support du débat d'orientation budgétaire, il comprend deux parties principales :

- La situation financière de la commune,
- Les objectifs de la commune pour l'année 2011.

Il porte sur tous les budgets :

- Budget général de la commune,
- Budgets annexes : eau, assainissement collectif, assainissement autonome, lotissement de la Hamardière, lotissement de la Perrine, la production d'électricité.

Le débat d'orientation budgétaire est joint en annexe ; il est consultable en mairie.

## **2011-07, Modification du plan d'occupation des sols (POS)**

Le maire expose que pour créer et aménager le futur lotissement de la Perrine il y a lieu d'effectuer une modification du POS en vigueur approuvé le 17 novembre 2000.

Les terrains destinés à accueillir le nouveau quartier sont classés en zonage 2 NA.

La modification aura pour objet de les classer en zonage 1 NA au POS, classement permettant de réaliser l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer la procédure de modification N° 2 du plan d'occupation des sols de la commune de L'Huisserie et charge le maire d'effectuer les démarches utiles.

## **2011-08, Elaboration d'un plan communal de sauvegarde :**

Monsieur le maire expose qu'au regard du code général des collectivités territoriales, de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, un plan communal de sauvegarde (PCS) doit être élaboré pour la commune de L'Huisserie.

Ce PCS regroupe les documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Pour mener à bien ce projet, la commune de L'Huisserie s'appuiera sur le guide méthodologique élaboré par la Direction de la Défense et de la sécurité civile et veillera à ce que le PCS soit adapté :

- . à la taille de la commune,
- . au nombre d'acteurs que la commune souhaite atteindre.

Pour piloter et mettre en œuvre ce projet, la commune désigne les personnes suivantes :

- . Directeur des opérations de secours : le maire
- . Chef de projet : Thierry Beucher
- . Elus référents en matière de sécurité civile :
  - . Jean Fouquet
  - . Thierry Bailleux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette délibération.

## **Information sur :**

### **Choix de l'entreprise chargée de réaliser les espaces verts concernant le chemin de la rivière :**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 18 novembre 2010 ; trois entreprises ont répondu. L'estimation des travaux réalisée par Laurent Couïasnon (architecte-paysagiste) s'élève à 12 095 € ht.

L'entreprise Leroy Paysages présente l'offre la mieux disante pour un montant de 9 559.09 € HT (dont option entretien 1 200.00 € ht) soit 11 432.67 € TTC. Cette offre est retenue.

## **Choix du maître d'œuvre pour le carrefour entrée quartier Orée du Bois et Domaine du Bois :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée en date du 30 novembre 2010 auprès de 4 cabinets ; Ces 4 cabinets nous ont répondu ; le mieux disant est le cabinet Plaine Etude de Changé pour un montant de 3 270 € ht (3 910.92 € ttc). Son offre est retenue.